



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

SC-401

Systemes de télécommunications non classifiés dans les installations sécurisées

Juill. 2026



Sécurité des communications et des systèmes

System and Communications Protection

SC-401 – Systèmes de télécommunications non classifiés dans les installations sécurisées (Pb--)

Énoncés :

- a. Les systèmes de télécommunications non classifiés dans les installations sécurisées ne doivent ni laisser passer ni transmettre de discussions audio sensibles lorsqu'ils sont au repos et non utilisés. De plus, ils doivent être configurés de manière à en empêcher le contrôle ou l'activation externes. Les concepts de protection audio de type « combiné raccroché » mentionnés dans les publications 5002 et 5006 du CNSSI doivent être intégrés aux systèmes de télécommunications des installations sécurisées
- b. Les systèmes et services téléphoniques non classifiés doivent être configurés de manière à empêcher les exploits techniques ou l'intrusion. De plus, ils doivent intégrer des contrôles d'accès physique et logiciels pour empêcher la divulgation ou la manipulation de la programmation système et des données stockées
- c. L'organisation doit veiller à appliquer aux systèmes de télécommunications non classifiés les exigences particulières suivantes
 - 1. assurer la protection audio de type « combiné raccroché » par l'utilisation d'équipement CNSSI 5006, de dispositifs de déconnexion approuvés CNSSI 5006, ou d'une configuration système CNSSI 5002 équivalente
 - 2. assurer l'isolation par l'utilisation d'un système téléphonique informatisé doté d'un contrôle de configuration logicielle et matérielle, et d'un contrôle des rapports de vérification (enregistrement détaillé des données d'appel, rapports sur les données d'appel, etc.). La programmation système n'offre pas la capacité de placer ou de maintenir le combiné en position non raccrochée. La configuration du système doit faire en sorte d'identifier et d'atténuer toutes les vulnérabilités associées à l'état du combiné (raccroché ou non)
 - 3. veiller à ce que l'équipement utilisé pour administrer les systèmes téléphoniques soit installé dans une zone dont l'accès est réservé au personnel autorisé. Lorsque les terminaux d'administration locaux (d'un système téléphonique informatisé) ne sont pas ou ne peuvent pas être hébergés dans la zone contrôlée, ni protégés contre les manipulations non autorisées, alors l'utilisation d'un équipement téléphonique approuvé CNSSI 5006 doit être exigée, quelle que soit la configuration du système téléphonique informatisé
 - 4. veiller à ne pas utiliser la maintenance à distance à l'extérieur des installations sécurisées
 - 5. veiller à ne pas utiliser de téléphones à haut-parleur ni de systèmes d'audioconférences avec les systèmes de télécommunications non classifiés dans les installations sécurisées.
 - 6. veiller à ce que les fonctions utilisées pour la messagerie vocale ou les systèmes unifiés de messagerie soient configurées de manière à empêcher l'accès non autorisé aux ports de diagnostic distants ou à la tonalité d'invitation à numéroté interne
 - 7. veiller à ce que les répondeurs téléphoniques (TAD) et les télécopieurs ne comportent pas de fonctions qui présentent des vulnérabilités sur le plan de la sécurité, comme la surveillance des locaux à distance, la programmation à distance ou autres fonctions similaires qui peuvent permettre un accès à distance aux sons de la pièce.
- d. Tous les systèmes de télécommunications non classifiés et leurs infrastructures doivent être isolés physiquement et électriquement de tout système d'information ou de télécommunications classifié, conformément aux exigences du CNSS ou de toute autre norme de séparation appliquée au système d'information classifié en place
- e. Il faut respecter les exigences de sécurité et les lignes directrices en matière d'installation formulées dans la publication CNSSI 5000 pour les systèmes de VoIP installés dans toute zone de sécurité physique où est traitée de l'information classifiée

Responsable : Aucun